

## **Autorité et responsabilité dans la relation éducative**

**Gérard GUIEZE**

*Quel est l'état du lien éducatif, familial et scolaire dans nos sociétés ?*

*Comment en comprendre le sens ?*

*Quelles réponses peuvent être proposées ?*

Chacun s'accorde à reconnaître que le lien éducatif est actuellement malmené, qu'il est devenu problématique parce qu'on parle bien souvent d'une crise de légitimité des instances qui ont pour tâche d'assumer la fonction éducative. Ainsi, la famille et l'école ont parfois bien de la peine à assumer la mission qui est la leur.

C'est là un problème, qui n'est pas si simple, que celui d'une absence de respect, que celui de la nécessité qu'il y aurait à avoir plus d'amour, plus de bonne volonté de part et d'autre du lien éducatif...

Nous avons choisi de poser le problème de l'éducation en rapport avec la question de l'autorité et de la responsabilité. Pour s'engager dans un apprentissage, il faut accepter notre incapacité de départ. Pour apprendre la musique, il faut accepter de se soumettre à des critères et à des exigences. Il n'y a pas d'éducation sans contraintes ! La Culture est exigeante : il faut accepter de s'élever au dessus de soi.

Autrement dit, nous rencontrons deux problèmes :

- Nous avons une catégorie d'êtres qui ne veut plus s'en remettre à une autorité ;
- Nous avons, d'autre part, des êtres qui ne veulent plus exercer d'autorité véritable.

Eduquer veut dire « conduire hors de », de notre simple nature, pour prendre conscience.

Il y a donc :

- ce que nous sommes en tant que produits par la Nature (avec un patrimoine génétique)
- et puis, à l'intérieur de cet être fait par la Nature, nous sommes des êtres capables de devenir des sujets, des consciences.

C'est là le travail d'éducation, de conduire un enfant hors de lui-même ! A la civilité, à la connaissance, à la vérité.

Or, ce qui caractérise notre conduite moderne, c'est le passage de l'autorité à l'identité : dans les sociétés traditionnelles, la religion apparaissait comme une autorité extérieure à laquelle il fallait se plier. Il y avait une déférence à l'autorité.

Maintenant, les hommes se rapportent à leur identité individuelle ou collective. L'Homme se sent titulaire de son humanité. Et il exige qu'on la respecte sans avoir à la justifier, à en rendre raison, car elle est d'ordre privé.

Or, éduquer, c'est aller vers un monde commun, quitter le phénomène identitaire. L'éducation doit libérer les enfants de l'enfermement dans sa propre identité culturelle et personnelle.

La tâche de l'éducation doit nous conduire de nos cultures closes à ce qui nous en délivre. La modernité s'est émancipée des fondements religieux. Plus rien n'oblige les hommes à se dévouer à un idéal supérieur. Nos devoirs deviennent une option libre, une autodétermination personnelle. Le devoir n'est plus imposé de l'extérieur par une transcendance à une individualité qui s'y soumet et qui y sacrifie ses inclinations.

Notre éthique prend pour fondement notre personne et la valeur suprême deviendrait :

- l'épanouissement de soi ;
- L'affirmation de soi ;
- Réussir sa vie.

Or une éducation peut-elle être sans autorité ?  
Surtout que l'éducation est travaillée par la dynamique de légalisation des conditions.

Elle conduit à penser l'Autre en faisant de lui un semblable, un égal. Les difficultés actuelles de l'éducation s'inscrivent dans le cadre de cette problématique. Par la suite, la relation entre adultes et enfants est devenue l'objet d'une laïcisation qui a dépouillé de son caractère sacré l'autorité du monde des adultes : désacralisation de l'autorité paternelle.

Or, il y a des limites naturelles à l'idée d'égalité dans le registre du rapport éducatif. Car là, nous avons affaire à des êtres avec lesquels nous nous trouvons dans une situation de différenciation, dans une relation dissymétrique. Il n'y a pas d'éducation sans la reconnaissance d'une supériorité qui seule peut rendre possible l'autorité et la transmission.

Mais nous savons aussi que nous ne pouvons vivre cette relation sur le mode des sociétés traditionnelles, c'est-à-dire sous la forme d'une supériorité naturelle car le travail de l'égalité a fait son œuvre : le critère de l'âge a perdu de sa valeur pour fonder une différence, une non-réciprocité comme c'était le cas dans les sociétés traditionnelles.

D'un côté, nous ne pouvons plus exclure l'enfant du statut de semblable et donc nous instaurons avec lui, dans l'école comme dans la famille, des relations qui se développent sur des bases d'égalité : on s'interdit le recours à des moyens autoritaires de domination.

D'un autre côté, ce régime de la similitude est impraticable jusqu'au bout, parce qu'il apparaît incompatible avec l'idée d'éducation qui se fonde sur une supériorité de l'éducateur vis-à-vis de l'éduqué. Ce qui implique une tension avec la dynamique de l'égalité.

De plus, cette supériorité ne peut plus se donner les moyens traditionnels de se faire admettre et reconnaître, mais elle doit pourtant s'affirmer si une éducation doit exister. L'égalité rencontre ses limites sans pouvoir clairement les fixer.

Il n'y a plus de repères normatifs clairs : la proclamation de droits de l'enfant qui énonce des protections en raison de la fragilité de l'enfant (physique et morale). Les parents ont donc des devoirs et des obligations à l'égard des enfants. Cf. la Convention de 1989 : elle marque un bouleversement fort dans la représentation de l'enfant dont on reconnaît des droits :

- des droits-protections
- des droits-libertés (de conscience, d'association, au respect de sa sphère privée...)

Processus ici de libération des enfants, de constitution des enfants comme des libertés.  
Représentation de l'enfant comme porteur des droits-libertés.

Ce qui va problématiser l'éducation, l'autorité, l'idée de sanction, etc...

Car nous ne disposons plus de repères normatifs pour dire jusqu'où va la liberté de l'enfant puisqu'il est reconnu comme un semblable, comme porteur de droits comme l'adulte.

Comment alors fonder une pratique de l'autorité :

- question qui n'arrive pas par hasard
- mais parce que la dynamique démocratique a englobé l'enfant
- d'où une crise de l'éducation, liée à l'affaiblissement de la famille traditionnelle et de l'école traditionnelle.

On ne peut renvoyer à un modèle antérieur, alors déstabilisation puisqu'il ne s'agit pas de recomposer le passé.

Nous ne parvenons pas à stabiliser le processus engagé et à nous y orienter selon des points de repère : il est bon de rappeler qu'en France, le père possédait sur la conduite de ses enfants des moyens de correction et du pouvoir de faire enfermer l'enfant dans une prison d'Etat pendant un mois, jusqu'à l'âge de 16 ans, sans aucun contrôle de la Justice. Ce qui a symbolisé le statut de mineur jusqu'à une date tardive (1935 - cf articles 375 à 379 du Code Civil Napoléonien. Après 16 ans, le père recevait le pouvoir de requérir la détention de ses enfants auprès du président du tribunal !)

Il y a donc bien une crise structurelle de l'éducation. Comment y répondre ? Non pas du côté des enfants au sens où il s'agirait d'équilibrer l'affirmation des droits de l'enfant par le rappel de ses devoirs.

Mais il faut aller dans le sens d'un autre complément éthique du côté des parents, au sens où nous avons à l'égard des enfants des devoirs et des obligations.

Nous ne savons pas encore ce que serait une éducation modernisée. La société offre de la séduction plus que jamais. Elle a des moyens multiples et une influence permanente. Il y a beaucoup d'attractions en dehors de l'école et de la famille. Or, l'éducation doit, à ce sujet, être libératrice. Nos difficultés sont donc bien internes à la culture des sociétés démocratiques. Les solutions que nous devons adopter face à un problème éducatif doivent être en accord avec les valeurs que nous défendons, ne doivent pas être anti-démocratiques : on ne peut plus se référer à la simple tradition pour laquelle les valeurs s'imposent parce qu'elles sont établies. La Tradition n'est plus la source d'une relation d'autorité. On ne peut donc pas y revenir : il ne faut pourtant pas exclure de l'école le fait de faire apprendre des savoirs établis comme savoirs transmis.

Il faut donc refonder l'Autorité : impossible sur un contrat dans l'éducation familiale et scolaire. On ne peut pas instaurer l'enfant dans une relation contractuelle comme s'il était un citoyen.

Comment traiter des individus comme des citoyens, des adultes, alors qu'ils n'en sont pas encore ? Ainsi, les droits-libertés reconnus à un enfant sont problématiques car ils posent des problèmes de limites. L'éducation n'est pas un contrat car l'enfant n'est pas un partenaire !

Il y a des points où il convient de renoncer à l'idée de contrat pour faire réapparaître une autorité qui ne se négocie pas et ne se discute pas !

Nous avons des devoirs envers les enfants parce que désormais il a des droits, et réciproquement.

Mais une relation éducative ne peut pas se réduire à un modèle juridique. Elle est aussi une relation éthique : nous avons bien des devoirs à l'égard des enfants, y compris là où il n'y

a pas correspondance avec des droits du côté des enfants : nous leur devons de la disponibilité, de l'affection c'est-à-dire un lien plus éthique que juridique.

Et la relation éthique n'est pas contractuelle. Notre histoire a eu raison d'arracher l'enfant à des formes d'exploitation ou de domination incompatibles avec son humanité. Mais nous devons aller au-delà des acquis juridiques et prendre en compte d'autres dimensions de la relation éducative en considérant tout ce que l'adulte doit à l'enfant qui ne correspond en rien à la reconnaissance d'un droit.

Eduquer, c'est bien libérer ici : il y a des théories philosophiques et scientifiques qui peuvent entrer en contradiction avec une foi religieuse, avec une culture traditionnelle.

Eduquer à l'école, c'est se trouver en situation où il faut sortir de soi pour s'interroger sur la validité d'une croyance léguée par une tradition ou une famille.

Sortir de l'identité personnelle. L'éducation est ici une dépossession par un travail d'instruction. Il faut sortir de l'identitaire. Notre moi ne doit pas se conduire comme un propriétaire...

Ce qui s'est renforcé aujourd'hui, c'est la difficulté à tenir ensemble deux éléments :

- le recours à une contrainte sans lequel il n'y a pas d'éducation.
- La reconnaissance de la liberté à laquelle l'enfant doit être destiné : concept d'autonomie.